

Union

Départementale pour le Don de Sang Bénévole du Bas-Rhin et environs





Bulletin d'information édité par l'UD 67 . Responsable de publication Gilbert HEITMANN Président UD 67 . Conception Commission Journal et Bureau

























IMPORTANT

Notre trésorier vient d'attirer notre attention sur la nouvelle obligation de déclaration des organismes recevant des dons.

Nous venons donc vers vous, notamment vers ceux qui ont bénéficié des dons et délivré les avantages fiscaux liés aux reçus fiscaux.

Si c'est votre cas au titre de l'exercice 2021, vous devrez avant le 31 décembre 2022, vous mettre en conformité avec la loi séparatisme et la nouvelle obligation visant au contrôle du régime du mécénat, à l'article 222bis du Code Général des Impôts.

Cette déclaration fiscale est uniquement informatique :

connectez-vous au site :

https:/www.demarchessimplifiees.fr/commencer/ declaration-des-dons

- Vous aurez à déclarer :
- le montant total des dons mentionnés sur les justificatifs CERFA et perçus au cours de l'année 2021
- le nombre de documents délivrés au cours de la période concernée (nombre de reçus fiscaux)

Le défaut de déclaration est passible d'une amende....

Toute précision pourra vous être donnée par M. Freddy HEINRICH notre Trésorier : heinrichfreddy@clubinternet.fr





Sommaire
INFO URGENTE page 1



Un souci pour vous connecter à notre site Internet UD67.ORG ?

Contactez-nous par téléphone

06 67 66 98 06

Ou par mail à l'adresse : lecourrierud67@gmail.com





Sur le même sujet :

Consultez les Flash-Infos N° 84—juillet 2020 N° 101—septembre 2022

Petit rappel de notre calendrier:

Vendredi 25 novembre 2022 CONGRES COMITE REGIONAL ALSACE

Jeudi 16 février 2023 CONGRES SECTEUR SUD A GOXWILLER

Vendredi 17 février 2023 CONGRES SECTEUR CENTRE A KILSTETT

Jeudi 23 février 2023 CONGRES SECTEUR NORD A REICHSHOFFEN

Samedi 25 mars 2023 PARCOURS DE LA VIE SCHILTIGHEIM-SELTZ

Dimanche 26 mars 2023 CONGRES UD A SELTZ *heure d'été!

